BARNES

INTERNATIONAL REALTY

HONORAIRES RENTALS 2026
APPLICABLES AUX LOCATIONS DE LONGUE DUREE
(Durée supérieure à 12 mois)

LOCATION VIDE OU MEUBLÉE – Soumis à la loi de 1989

Honoraires à la charge du LOCATAIRE :
Prestation liée à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail : Les honoraires correspondants à ces prestations sont fixés par zone :

Zone très tendue : **12 € TTC /m²** (départements 75, 92, 78, 93, 94) ;

Zone tendue : **10 € TTC /m²** (départements 91, 95).
Prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC /m²

Honoraires à la charge du PROPRIETAIRE :
10 % du loyer annuel hors charges + TVA (20%)

LOCATION VIDE OU MEUBLÉ LIE AU BAIL CODE CIVIL – Non soumis à la loi 89

Honoraires à la charge du LOCATAIRE :
Prestation liée à la visite, à la constitution du dossier, à la rédaction du bail et à l'état des lieux d'entrée :
10 % du loyer annuel hors charges + TVA (20%)

Honoraires à la charge du PROPRIETAIRE :
Prestation liée à la visite, à la constitution du dossier, à la rédaction du bail et à l'état des lieux d'entrée :
8 % du loyer annuel hors charges + TVA (20%)

BARNES

INTERNATIONAL REALTY

HONORAIRES RENTALS 2026
APPLICABLES AUX LOCATIONS DE COURTES ET MOYENNES DUREES

LOCATION DE COURTE DUREE – SAISONNIER (durée inférieure à 30 jours)

Honoraires locations saisonnières à la charge du PROPRIETAIRE :
Prestation liée à la commercialisation, à la découverte du bien (visite physique ou vidéo conférence), à la constitution du dossier, à la rédaction de la convention de location saisonnière, à l'état des lieux d'entrée et de sortie et du ménage d'entrée et de sortie.
25 % du loyer net propriétaire + TVA (20%)

LOCATION DE MOYENNE DUREE – MOBILITE PROFESSIONNELLE (durée supérieure à 30 jours)

Honoraires à la charge du LOCATAIRE :
Prestation liée à la commercialisation, à la découverte du bien (visite physique ou vidéo conférence), à la constitution du dossier, à la rédaction du bail, à l'état des lieux d'entrée et de sortie et du ménage de fin de bail.
12 % du loyer annuel hors charges + TVA (20%)

Honoraires à la charge du PROPRIETAIRE :
Prestation liée à la commercialisation, à la découverte du bien (visite physique ou vidéo conférence), à la constitution du dossier, à la rédaction du bail, à l'état des lieux d'entrée et de sortie et du ménage de fin de bail.
12 % du loyer annuel hors charges + TVA (20%)

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations. Les honoraires sont à la charge du propriétaire et incluent la T.V.A à 20%.

BARNES

INTERNATIONAL REALTY

HABILITATION ET GARANTIES

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 9201 2019 000 042 940 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.
Garanties Financières de 110.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce et au titre de l'activité de gestion immobilière souscrites auprès de MMA IARD – 160 rue Henri Champion – 72030 Le Mans Cedex 9.